



CONSEIL COMMUNAL
GROUPE SOCIALISTE
MONTREUX

Législature 2006 – 2011

En siégeant sous les couleurs socialistes au Conseil communal, je m'engage à soutenir activement la plate-forme rose-verte, validée en assemblée générale de section et liant les représentants municipaux socialistes et verts.

REGLES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE SOCIALISTE

En cas d'élection, j'accepte de

- ⇒ participer aux séances du Conseil communal, de ses commissions, du groupe des élu-e-s socialistes (ci-après le **groupe**)
- ⇒ participer aux assemblées de la section de Montreux-Veytaux (ci-après la **section**)
- ⇒ participer aux actions publiques organisées par la section et/ou le canton (manifestations, stands, actions, débats...)
- ⇒ informer le groupe, à l'avance, des interpellations, postulats ou motions que j'entends déposer
- ⇒ respecter la confidentialité des débats, si celle-ci est explicitement demandée et décidée

L'adhésion à ces Règles ainsi qu'à la Charte a valeur de contrat entre moi-même et la section de Montreux-Veytaux du parti socialiste qui favorise mon élection.
